



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

**COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 AVRIL 2023
N° 28**

OBJET : Echange de terrain.

Date de la convocation : 11/04/2023	L'an deux mil vingt-trois, et le samedi 15 avril, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2 ^{ème} Adjoint.
Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15	<u>Etaient présents</u> : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur LAPORTE Bernard.
Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Etaient absents</u> : Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur COGGIA François, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis.
Nombre de membres présents : 10	<u>Absents représentés</u> : Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur COGGIA François donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.
Nombre de votants : 14	
Quorum : 08	
Secrétaire de séance Madame BIFERALI Martine	

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Considérant l'enquête publique du 26 septembre 2022 au 21 octobre 2022 qui a été approuvée par délibération N° 3 du 24 janvier 2023 et qui déclassé du domaine publique une portion du chemin communal dit Crucciate sur la commune de COGGIA au lieu-dit « Sumerella ».

Considérant que le 21 novembre 2022 le Commissaire Enquêteur, Monsieur ROPERS Gilles donne un avis favorable à ce déclassement (résumé de la conclusion de l'enquête).

Considérant qu'il s'agit de procéder à un échange sans contrepartie financière entre la parcelle B 1032 du domaine privé de la commune avec la parcelle B 243 appartenant à Monsieur ABEL Jean-Marcel, Madame ABEL Elodie Claire, suite à une donation-partage consentie par leurs parents Monsieur ABEL Marc Etienne, Madame CERVIOTTI Marie Santa son épouse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide après en avoir délibéré :

- La décision d'échanger la parcelle communale B 1032 avec la parcelle B 243 appartenant à Monsieur ABEL Jean-Marcel, Madame ABEL Elodie Claire, suite à une donation-partage consentie par leurs parents Monsieur ABEL Marc Etienne, Madame CERVIOTTI Marie Santa son épouse.
- De donner à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires et signer les actes relatifs à cet échange.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.



Le Maire,

François COGGIA